

## **Lutte contre l'absentéisme : « les 5000 médiateurs de réussite scolaire » entre imposture et diversion.**

Le 22 janvier, Xavier Darcos déclarait : « je veux faire de l'absentéisme une grande cause de l'éducation nationale. De plus en plus d'élèves sont absents de manière régulière... l'absentéisme mène au décrochage qui conduit à l'échec scolaire, lequel mine l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.... »

Le Ministre de l'Education Nationale reconnaît donc l'importance du suivi individuel et de l'encadrement des élèves tout au long de leur parcours scolaire ! Pour cela il propose dans le cadre du comité interministériel des villes, d'embaucher 5000 « médiateurs de réussite scolaire » dans les quartiers difficiles. Ainsi se confondent des objectifs bien différents, favoriser l'insertion professionnelle de personnes relevant du dispositif des emplois aidés en leur proposant une mission de médiation très délicate auprès de jeunes en décrochage scolaire, mission qui exige de la formation, de l'expérience, qui ne peut s'improviser même avec les meilleurs intentions.

Pourtant, au sein même des établissements scolaires, les Conseillers Principaux d'Education (CPE), personnels qualifiés et formés en IUFM sont déjà chargés de cette mission avec le concours des personnels de surveillance, en lien avec les enseignants, les personnels médicaux et sociaux, les personnels de direction mais aussi les familles, les partenaires institutionnels et les intervenants extérieurs.

Dans les lycées et collèges les CPE sont responsables, entre autres : « du contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves ». Leurs missions prévoient qu'ils exercent un suivi quotidien des absences. Ils peuvent ainsi intervenir sur les situations avant que l'absentéisme ne soit « un fléau pour l'école » ce qui, selon le ministre, est le cas aujourd'hui.

Cette grande idée de contacter aussitôt les familles est appliquée depuis plusieurs décennies par les CPE et leurs équipes de vie scolaire ! Mais l'information des familles n'est pas miraculeuse et le traitement de l'absentéisme ne peut être réduit à cela !! Chacun sait aujourd'hui qu'il exige un travail complexe et quotidien autour de l'élève et de sa famille. Prévention, écoute, re-médiation, re-motivation, doivent permettre de restaurer la confiance de l'élève en lui-même et dans le système scolaire. Chaque cas nécessite un traitement adapté prenant en compte le contexte familial et social, la personnalité de l'élève, son rapport à l'école aussi bien que les éventuels problèmes de santé.

Que le ministre s'informe ! plusieurs rapports récents dont celui de l'IGAEN<sup>1</sup> l'ont souligné, les CPE en collaboration avec les enseignants sont formés pour détecter les premiers signes de décrochage, alerter les familles, échanger avec les élèves et mettre en place un travail avec les acteurs les plus adaptés et tout particulièrement les assistantes sociales (elles aussi en nombre insuffisant dans les établissements scolaires). Spécificité française, les CPE sont un atout dont certains pays voisins commencent à s'inspirer car ils sont en situation de créer le lien nécessaire pour renouer avec l'école.

En prétendant recruter 5000 contrats aidés chargés de traiter l'absentéisme dans les « quartiers sensibles », le ministre confirme le choix de renoncer au recrutement en nombre suffisant de personnels qualifiés. Les 200 postes offerts au concours de CPE sont insuffisants pour compenser les retraites ! Des centaines de collèges sont encore sans CPE ! Combien de collèges ou de lycées professionnels accueillent bien plus d'élèves que le seul CPE en poste ne peut faire face ? Alors que le nombre de CPE est en diminution, combien de postes seront supprimés à la rentrée 2009 ?

L'absentéisme est un enjeu fort pour le système éducatif. La réponse qui est donnée relève de l'imposture !

Patrick BADER , Cpe ; SEVRES, 92 ; Jean Marie BARBAZANGES, Cpe ; TRIEL S/SEINE, 78 ; Valérie HERAUT, Cpe ; NANTES, 44 ; Régis REMY, Cpe ; CAEN, 14.